



Recouvrement de creances/injonction a payer

Par **levita**, le **03/06/2008** à **15:34**

Bonjour,

Nous sommes une societe anglaise basee a Londres et en relation commerciale avec des etablissements francais.

Quelle est le parcours a suivre lorsque notre societe souhaite recourir a la justice dans le cas d'un recouvrement de creances.

Doit on faire appel a la justice francaise et dans ce cas quelle institution ou quel site internet peut nous aider dans cette demarche?

Merci

Par **superve**, le **25/07/2008** à **13:10**

Bonjour,

La meilleure solution pour vous est de mandater un huissier sur la compétence duquel est établi votre débiteur. Il se chargera de la procédure de bout en bout et saura vous conseiller.

Bien cordialement.